Gal 20 juin 1889

La fin de cette lettre est d'ailleurs des plus impertinente.

M. Renault fils la termine en avertissant M. Trarieux qu'il trouvera encore bien d'autres cartes de lui parmi les dossiers de la Haute-Cour.

Toute la soirée, des reporters se sont présentés aux domiciles de MM. Trarieux et Léon Renault. Le premier est à Bordeaux; chez le second, la porte est rigoureusement consignée.

De guerre lasse, nos confrères se sont rabattus sur M. Cordelet, membre de la Commission des neuf, qui a répondu à l'un d'eux, en affectant l'indifférence la plus absolue, au sujet de cet incident sans importance, a-t-il dit, et qui ne saurait avoir aucune suite.

M. Cordelet a ajouté que la carte dont il s'agit ne portait de mention manuscrite d'aucune sorte. Quoi qu'il en soit, les boulangistes sont résolus à tirer parti de l'incident.

M. Le Hérissé a l'intention d'interpeller demain le garde des sceaux à ce sujet, et, en attendant, la *Presse* fera remarquer que l'article 173 du Code pénal punit, des travaux forcés à temps, les faits de la nature de celui que M. Renault fils reproche à M. Trarieux.

L'état de M. G. Laguerre

Paris, 18 juin. — La santé de M. G. Laguerre ne s'est pas améliorée. On ne sait pas s'il pourra, demain, partir pour Angoulême.

A la Chambre italienne

Rome, 18 juin. — A la Chambre des députés, le président communique une lettre du comité spécial des sociétés militaires réunies, siégeant à Turin, invitant la Chambre à assister, en cette ville, au trentième anniversaire des batailles de San Martino, et de Solférino, le 24 juin.

Le président applaudit à l'organisation de cette fête et remercie le Comité, mais comme la Chambre ne peut figurer officiellement à cette cérémonie, elle y sera représentée par les députés de la province de Turin.

Le Panama

Paris, 18 juin.— Dans le cas où le projet actuel du Panama serait refusé à la Chambre, le gouvernement songerait à présenter une combinaison nouvelle, d'un caractère plus général que celle de M. Brunet.

La conversion égyptienne

Paris, 18 juin. — M. Camille Dreyfus doit poser une question au ministre des affaires étrangères, au sujet de la conversion égyptienne.

La Commission de l'armée

Paris, 18 juin. — Comme nous l'avons fait prévoir depuis le premier jour, la Commission mixte de l'armée a dû faire l'aveu de son impuissance.

Le gouvernement n'a même pas été entendu.

M. de Freycinet voulait que la Commission le fît appeler; la Commission espérait que le ministre viendrait de lui-même.

En définitive, on a constaté que l'accord était impossible et l'on s'est séparé, après avoir rédigé un véritable procès-verbal de carence.

Les condamnés pour délits politiques

Paris, 18 juin.— Le Conseil supérieur des prisons s'est réuni ce matin au ministère de l'intérieur.

Il a été prié d'examiner, avant toute chose, le régime de l'emprisonnement applicable aux personnes condamnées pour délits de presse et pour faits se rattachant à la politique.

Après une longue discussion, renvoi de la question a été fait à la Commission de règlement pour élaborer un régime qui sera applicable à toutes les prisons de France.

Le conflit entre l'Allemagne et la Suisse

Berne, 18 juin. — Les journaux suisses annoncent sur la frontière une accumulation inusitée de troupes italiennes.

Paris, 18 juin. — La *France* publie la dépêche suivante :

« Berlin, 18 juin. — Des nouvelles officieuses de Rome annoncent que le conflit suisse-allemand est aplani, grâce à l'intervention italienne.

« Le roi Humbert a envoyé une note à Bismarck, exprimant son désir de voir clore l'incident. »

M. Carnot en Bretagne

Brest, 18 juin. — Le Conseil municipal a chargé hier sa municipalité de faire des démarches, concurremment avec les municipalités des autres villes de la région, pour inviter le président de la République à visiter la Bretagne dans le courant de l'été.

L'indisposition de M. Laguerre

Paris, 18 juin. — La *Cocarde* dit que M. Laguerre est toujours couché, cependant il va un peu mieux, il pense pouvoir se lever demain et aller à Angoulême.

Les chemins de fer serbes

Belgrade, 18 juin.— M. Ristisch refuse de recevoir les délégués français de la compagnie des railways ; il allègue une maladie qui le force à garder la chambre.

Les italiens en Afrique

Rome, 18 juin. — La Chambre, discutant le crédit de onze millions pour l'Afrique, a rejeté par 186 voix contre 66 la motion Bouarini disant que le crédit de huit millions précédemment accordé est suffisant; elle a voté, ensuite à une grande majorité un ordre du jour de confiance.

M. de Bismarck en Italie

La *France* publie la dépêche suivante :

« Berlin, 18 juin. — Il se confirme que dans l'entourage du prince de Bismarck, il est sérieusement question d'un voyage de celui-ci en Italie.

Le chancelier aurait fixé la fin de septembre ou la première quinzaine d'octobre, à ce déplacement. Il éviterait en tout cas de passer à Rome pour ne froisser les susceptibilités ni du Vatican, ni du Quirinal.

»Il se rendrait directement à Naples où il resterait trois ou quatre jours en compagnie de M. Crispi. »

Les inondations dans le Midi

Lyon, 18 juin. — Les nouvelles de la crue du Rhône s'améliorent sensiblement.

De son côté, la Saône grossit rapidement. Elle couvre les bas ports et les mouches ont dû interrompre leur service.

Retour des gymnastes tchèques à Prague

Prague, 18 juin. — Une partie des gymnastes tchèques sont rentrés.

Ils étaient attendus à la gare par une foule de plusieurs milliers de personnes que contenaient de nombreux agents.

Les gymnastes portaient des rosettes aux couleurs françaises.

Leur président a prononcé, en descendant de wagon, une courte allocution mentionnant les sympathies qui ont accueilli les gymnastes tchèques à Paris.

Ces paroles ont été saluées par les cris de « Vive la France ! »

La situation faite à Léon XIII

Le *Monde* reçoit la dépêche suivante :

« Rome, 18 juin.— On vient de recevoir ici une nouvelle qui a produit de l'impression : Mgr l'évêque de Barcelone, dans une lettre adressée à la reine régente à l'occasion des derniers scandales de Rome, et des périls de la situation faite au Souverain Pontife, invite la souveraine à offrir, à Sa Sainteté, l'hospitalité en Espagne.»

Le mouvement irrédentiste dans « l'Italie du Nord »

Rome, 18 juin. — Le député Imbriani, invité par le cercle radical Carlo Cattaneo à faire une conférence à Milan, a été accueilli à son entrée au théâtre, où se tenait la séance, par des cris nombreux de : Vive Trente ! Vive Trieste ! »

Le député irrédentiste s'est élevé, aux applaudissements de l'auditoire, contre l'hypothèse que les soldats italiens puissent combattre sous le même drapeau que les soldats autrichiens.

Ensuite l'assemblée émet un vœu d'acclamation pour la revendication de Trente et Trieste, et l'assemblée se sépare aux cris répétés de : « Vive Oberdank ! A bas Durando ! Vivent Trente et Trieste ! »

Berlin, 18 juin. — Le mouvement irrédentiste dans l'Italie du Nord, notamment à Milan, a causé ici une vive inquiétude.

On le considère comme dangereux pour la triple alliance et comme mécontentant l'Autriche.

Vienne, 18 juin. — Le gouvernement autrichien paraît décidé à agir avec vigueur contre les menées irrédentistes.

A Trieste, deux commerçants connus pour leurs sympathies italiennes ont été arrêtés hier.

On croit aussi que le conseil municipal sera bientôt remplacé par une Commission gouvernementale.

Le ministre de l'intérieur a prescrit à la direction de police de Trieste de supprimer tout journal qui oserait réclamer la cession de Trieste à l'Italie, et d'être impitoyable à l'égard de tout individu qui provoquerait une agitation dans ce sens.

La semaine dernière, environ trente Italiens ont été expulsés de Trieste et des environs.

LES FOIRES AUX LAINES EN RUSSIE

La foire de Kachoffka vient de terminer ; il y avait des acheteurs russes, polonais et étrangers, mais en dehors de 1,000 pouds mérinos sans chardons à R. 7, il n'a rien été pris. Champ libre a été laissé à l'acheteur d'une filature polonaise, qui a payé R. 9.25 et même R. 9.60 pour de petites parties. Les détenteurs qui n'avaient guère compté d'abord que sur R. 7. — (8.— pour les meilleurs lots) sont très satisfaits des prix payés, et la masse des petits propriétaires s'empresse de vendre ses laines. Les grandes bergeries, par contre, retiennent les leurs, et demandent R. 10 — à 10 1|4, prix relativement modéré si l'on considère que des parties inconnues et d'un rendement douteux se payent à raison de R. 9.60

Les mérinos de Crimée, fort chardonneux, et pour lesquels on demandait R. 6. — il y a trois semaines, ont été payés par le même acheteur à R. 7,25.

Les autres acheteurs ont quitté la foire, ne voulant point payer ces prix. Il est à supposer que nous verrons prochainement une forte baisse qui remettra les prix à leur niveau.

Les Bessarabie sont inchangées (R. 8,25 pour métis et grosmétis et R, 6,25 pour zigaies). Les laines ordinaires (Zackels) sont à R. 4 1|2 pour les blanches et R. 3 1|2 pour les grises-noires. Tous ces prix de Bessarabie et de laines ordinaires sont franco bord Odessa par poud brut (16 4|10 kilog.). Les prix des mérinos sont par poud net, premier prix aux bergeries.

(Revue Commerciale d'Odessa du 15|27 mai.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. Gustave Nadaud est légèrement souffrant d'un gros rhume qui va le condamner à ne plus chanter pendant quelque temps. Notre célèbre chansonnier devait faire le 5 juillet à la séance extraordinaire de la *Société des Sciences et Arts* de Lille, une conférence sur la chanson moderne. Cette séance est forcément remise à l'automne.

M. Gustave Nadaud part jeudi à Paris, pour s'occuper d'un nouveau volume de chansons qui paraîtra prochainement.

Les artistes roubaisiens et la Presse. (Suite) — M. J.-J. Weerts. — *Le Pilori* signature : Pascal.

« J'ai été vivement intéressé par la douloureuse expression qu'a su donner M. J. J. Weerts à son portrait de la *poétesse* Jean Bertheroy. Son portrait de Jeanne est lumineux et vivant. »

Le *Journal des Arts*, signature : Dalligny.

« Portrait de Jeanne, petite fille en blanc sur fond gris par M. J. J. Weerts. Très bien du même le portrait du poète Jean Bertheroy, très fin de touche. »

La *Patrie*, signature : De Thémine.

« C'est d'abord le nom de Weerts qui signe deux portraits, celui de Jeanne (?) et un autre dont le modèle est bien connu. C'est — dit le livret — le portrait de Jean Bertheroy, pseudonyme qui ne cache pas assez le nom d'une femme du monde et des plus lettrées. Elle est coiffée d'un béret, comme une étudiante, les cheveux défaits. C'est crânement peint. »

Tours-Journal :

« Encore deux beaux portraits à citer d'un peintre qui n'en est pas à ses premiers succès, M. J. J. Weerts de Roubaix. »

Le *Progrès au Nord*, signature : L. Moquez :

« Cette année M. Weerts n'expose que deux petits cadres, deux portraits très fins tous deux, très délicats et traités dans la même gamme grise. A celui de la fille vêtue en blanc, que je trouve un feu quelconque, je préfère de beaucoup celui du poète Jean Bertheroy. Une jeune et jolie femme, originalement coiffée d'un béret d'étudiant, les cheveux épars sur les épaules couvertes elles-mêmes d'une veste de maïs.

» La pose est juste; la physionomie du poète, son sourire un peu amer, désenchanté ont été bien saisis et heureusement rendus par l'artiste.

» Voilà qui est observé, voilà qui est vivant.

» La main qui est en avant, posée sur un bras de fauteuil, constitue à elle seule, quoique minuscule un morceau de valeur. »

Le *Courrier Populaire*, signature : Th. Denis :

« Salle VII. Le portrait de Jean Bertheroy, par Weerts, respire la poésie des pieds à la tête. La pose est d'un goût exquis. La tête a un beau mouvement, le regard est inspiré et monte aux régions de l'idéal. Je parlais dernièrement encore à cette place du talent que M. J. J. Weerts apportait dans l'exécution de ses petits portraits, d'une tournure si décidée et d'une facture si large. Celui-ci ne doit rien à ses aînés, et cet autre non plus : le portrait de Jeanne. L'enfant est assise avec le plus gracieux abandon, elle vit, elle pense, elle vous parle. »

Le *Siècle*, signature : Bigot :

« Voici un joli portrait d'enfant de J.-J. Weerts. »

Journal des Artistes, signature A. Villefin :

« Et l'autre de M. Weerts, qu'on croirait être un portrait de quelque vieux flamand. »

M. Remy Cogghe. — *Les Annales :*

« 604. — Les physionomies du *combat de coqs* de M. Cogghe sont très précises quoique un peu sérieuses ; on y lit très bien les appréhensions de la lutte.»

La *Vérité d'Epernay :*

« Signalons un *combat de coqs* très vivant de M. Rémy Cogghe.

La *France-Art :*

« Le *Combat de Coqs* de M. Remy Cogghe annonce l'œuvre d'un travailleur ardent, décidé à arriver malgré tout, et il arrivera ce jeune roubaisien, d'abord parce qu'il a beaucoup, beaucoup de talent, ensuite parce que c'est un sincère, et l'espèce est rare. »

La délégation ouvrière à Paris. — Nous donnons, de nouveau, à titre de renseignement, la composition de la Commission chargée de choisir les délégués ouvriers à l'Exposition universelle de 1889 :

MM. Gustave Legrand, Gustave Lelercq, Bourgois-Carlier, Georges Heyndrickx, Louis Willem, Amand Harinkouck, conseillers municipaux ; Eloy-Duvillier, Joseph Quint, membres de la Chambre de Commerce; Alexandre Vernier, Remy Degalle, conseillers prud'hommes; Achille Lepers, Démonne Clodomir, délégués des Chambres syndicales;

L'Hippodrome roubaisien. — Les actionnaires de l'Hippodrome roubaisien se réuniront, jeudi à 3 h., au siège social, c'est-à-dire dans une des salles de l'hippodrome.

Voici quel est l'ordre du jour :

1. Présentation des comptes arrêtés à la date du 20 juin 1889; 2. Dissolution de la Société et liquidation par les soins du Conseil d'administration ; autorisation donnée au Conseil comme liquidateur de réaliser au mieux l'immeuble social et ce amiablement sans avoir recours aux formalités de justice ; 3. En cas de continuation de la société, discussion de propositions de location:

Les courses de Roubaix. — Voici le programme complet des courses qui auront lieu le 11 août sur l'hippodrome de Wattrelos :

Prix du Moulin, au trot monté (à réclamer). — 1,000 francs, offerts par la société des Courses, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays, à réclamer pour 10,000 francs, au premier 700 francs ; au deuxième : 200 fr. ; au troisième, 100 fr. — Entrée 40 francs au fonds de course. Poids : 4 ans, 68 kil. ; 5 ans, 72 kil ; 6 ans et au-dessus ; 73 kil. — Distance 3,000 mètres environ. Le droit de réclamation ne pourra s'exercer qu'après la course. Les chevaux qui, dans la lettre d'engagement, seront mis à réclamer pour 9,500 francs, avanceront de 20 mètres ; pour 9,000 francs, de 40 mètres et ainsi de suite par fractions de 20 mètres et de 500 francs, jusqu'à concurrence de 360 mètres d'avance pour un cheval mis à réclamer pour 1,000 francs.

3. Prix des amateurs (Hacks et Hunters. — Gentlemen Riders). — 1000 francs offerts par la Société des Courses, pour hacks et hunters, chevaux entiers, hongres et juments, de toute espèce et de tous pays, de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas couru depuis le 1er janvier 1889 jusqu'au moment de la course, dans d'autres courses (plates ou à obstacles) que celles réservées aux hacks et hunters ou dans des steeple-chasse militaires de première, de deuxième ou de troisième série, conforme au règlement de la Société des Steeple-Chases de France et montés par des officiers ou des gentlemen riders. Entrée : 50 fr.; forfait: 25 fr. Poids 70 kil. Les chevaux de pur sang porteront 75 kil. Tout gagnant d'une course depuis le 1er janvier 1889, portera 3 kil. de surcharge, de plusieurs 5 kil. — Les entrées au second jusqu'à concurrence de 300 fr. Le troisième retire la sienne. — Distance : 2,200 mètres environ.

3. Prix des dames (Hacks et Hunters — Gentlemen Riders) Course de Haies. — 1.000 fr., offerts par la Société des courses, pour hacks et hunters, chevaux entiers, hongres et juments, de toute espèce et de tous pays, de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas couru depuis le 1er jun 1889, jusqu'au moment de la course, dans d'autres courses (plates ou à obstacles) que celles réservées aux hacks et hunters ou des steeple-chases militaires de première, de deuxième ou de troisième série, conforme au règlement de la Société des Steeple Chases de France et montés par des officiers ou des gentlemen riders. Entrée : 50 fr. forfait : 25 fr.— Poids 60 kilos, les chevaux pur sang porteront 72 kil. Tout gagnant d'une course depuis le 1er janvier 1889, portera 3 kil. de surcharge, de plusieurs courses, 5 kil. Les entrées au second jusqu'a concurrence de 300 fr. le troisième retire la sienne.

Seront admis également les chevaux de 4 ans et au-dessus, non qualifiés hacks et hunters; mais ils seront indiqués dans la lettre d'engagement comme étant à vendre pour 1.000 francs. Distance 2.500 mètres environ.

4. Prix des membres protecteurs, au trot attelé (Handicap par distance) International. — 2000 franc, dont 1,200 francs au premier ; 400 francs au deuxième ; 250 francs au troisième ; 150 francs au quatrième, pour tous chevaux attelés à une voiture, à 2 ou 4 roues. Poids de la voiture et du conducteur : 100 kilos. Entrée : 75 francs à fonds de course.

Distance : 4,500 mètres environ.

5. Prix de Roubaix, steeple-chase militaire de 2e série. — Objet d'art, valeur 1,000 francs ; 1er objet, valeur 700 francs; 2e objet, valeur 200 francs; 3e objet, valeur 100 francs; pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat, Poids : Cavalerie de réserve, 77 kil.; ligne et artillerie, 75 k.; cavalerie légère, 72 k.; tous les chevaux pur sang, 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire portera 3 kilos de surcharge; de deux, 5 kilos. Distance : 3,300 mètres environ.

Dispositions générales. — Les Courses seront régiez savoir : les Courses au trot par le règlement de la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang : la course plate par le Règlement de la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, et la course d'obstacles par la société des Steeple-Chases de France.

Adresser les engagements : Pour les courses 1 (trot monté ; 4 (trot attelé); 5 (Military) chez M. Hector Tiberghien, rue du Château, 9, jusqu'au 30 juillet, à 4 heures du soir. Pour la course n° 2 chez M. Madelaine, rue Scribe, 1 bis, à Paris, jusqu'au 30 juillet, à 4 heures du soir. Pour la course n° 3 (haies), chez M. Guillemot, 1, rue Castiglione, à Paris, jusqu'au 30 juillet, à 4 heures du soir. La publication des handicap sera faite le 6 août.

La Société d'Emulation se réunira en séance ordinaire le vendredi 21 courant, 8 heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1° Le domaine du Breucq et les Seigneurs de Roubaix, par M. Th. Leuridan père; 2° Notice biographique sur Heilmann, par M. l'abbé Vassart; 3° Lectures et propositions diverses.

Le crime de la rue Daubenton. — On nous écrit de Tournai :

« On arrêtait, il y a quelques jours, dans une commune de l'agglomération bruxelloise, un jeune homme ou plutôt une sorte de gamin dont les traits et l'attitude répondaient assez bien au signalement hâtif lancé partout par la police française. Interrogé sur le crime de la rue Daubenton, cet individu commença par nier énergiquement, invoquant même un alibi ; à l'en croire, il se trouvait, le jour de l'assassinat de Mlle Lefebvre, à Tournai, et il citait même un café où il prétendait avoir pris un verre de bière.

» L'insistance que le jeune homme mit à parler de Tournai étonna les autorités, et, je ne sais à la suite de quelles déductions, elles en vinrent à se demander si le long couteau affilé, qui avait servi à égorger la victime, n'avait pas été acheté à Tournai.

» Menottes aux mains, entouré de gendarmes, l'assassin présumé de Mlle Lefebvre arrivait, hier matin, à Tournai par l'express de 9 h. 16. Il fut immédiatement dirigé sur le bureau central où il subit un interrogatoire ; il affirma de nouveau avoir pris un verre de bière, le jour du crime, chez le sieur Favart, à l'estaminet portant pour enseigne : *A la Contrebasse*, au Vieux-Marché-aux-Faitiches.

»Réquisition fut faite d'une voiture dans laquelle prirent place deux agents de sûreté, M. l'inspecteur Philippe et l'accusé. Celui-ci répond assez bien à l'idée que l'on se fait généralement du « pâle voyou ». Il peut être âgé de 15 à 18 ans. Ne paraissant d'ailleurs nullement ému et regardant par la portière avec une indifférence très bien jouée si elle n'est pas naturelle. L'assassin présumé était coiffé d'une casquette commune et vêtu d'un complet en assez piteux état.

» En arrivant à la *Contrebasse*, les agents eurent une déception. Le patron était parti à l'Exposition de Paris ! Or, c'était lui que désignait l'accusé comme l'ayant servi. Madame Favart ne put donner aucun renseignement.

» Les agents conduisirent alors l'assassin présumé chez divers marchands, notamment au Bazar Parisien et chez M. L... où l'on vend des couteaux semblables à celui qui a servi au meurtre. Qu'est-il sorti de ses confrontations ? Nul ne le sait encore. La police se renferme dans un mutisme absolu, en invoquant la nécessité de l'instruction. Quant aux marchands, probablement stylés, ils ne parlent pas davantage.

» Un fait certain, c'est que l'individu n'a pas été relâché à la suite de ces confrontations. Le soir même, toujours garrotté et escorté de gendarmes, il a été reconduit à la prison de Saint-Gilles.

» L'instruction continue très activement. Dès le retour de M. Favart à Tournai, l'accusé reviendra en notre ville, et alors aura lieu une confrontation qui sera sans doute décisive. »

Un voleur pris au piège. — M. Vandenhende le grand carrossier du boulevard Gambetta, a failli être victime d'un vol important il y a quelques jours.

M. Cointrel, marchand de cuirs à Paris, recevait il y a un mois à peine, une lettre signée Vandenhende, carrossier boulevard Gambetta et dans laquelle on lui faisait une commande de douze peaux vernies d'une valeur de 1200 francs, livrables en gare.

Le négociant parisien n'eut aucun soupçon, mais comme il ignorait le numéro sous lequel il devait envoyer la commande, il écrivit à M. Vandenhende pour le lui demander.

Ce dernier, très surpris, et croyant à une erreur, répondit immédiatement qu'il n'avait rien commandé, et l'on s'aperçut qu'on avait à faire à un habile escroc.

Le carrossier alla trouver M. Desoutter, commissaire de police, et lui demanda quelle était la marche à suivre pour faire arrêter le voleur.

Il fut décidé qu'on enverrait les peaux, et que l'on *pincerait* le faux Vandenhende, lorsqu'il viendrait chercher la marchandise.

C'était, en effet, des plus simples, et cette souricière a produit le résultat qu'on en attendait.

M. Cointrel expédia les cuirs en gare de Roubaix, et des agents de la sûreté furent envoyés à la consignation.

Dimanche matin, un individu assez correctement vêtu se présentait pour retirer les marchandises. Il paya 2 fr. 80 de port, et allait se retirer lorsqu'on lui mit la main au collet, en lui demandant s'il était M. Vandenhende. Le voleur se troubla immédiatement, et répondit qu'il n'était pas M. Vandenhende, mais qu'il venait pour lui.

— Très bien, répondirent les agents, vous vous expliquerez avec M. le commissaire de police.

Et ils l'arrêtèrent.

Le plus curieux de cette affaire est que ce voleur porte le nom de M. Vandenhende et que s'il a commis un faux en se faisant passer pour le carrossier, il n'en a pas commis en signant sa lettre.

Cet individu qui habitait rue de la Fontaine, et qui est marchand de cuirs, vivait depuis longtemps d'expédients. On a recueilli sur lui les plus mauvais renseignements.

Ce ne serait, paraît-il, pas la première fois qu'il pratiquerait ce genre de vol. D'autres commerçants auraient déjà été ses victimes.

Une rixe, rue du Vivier — Mardi, vers dix heures et demie du matin, un débourreur Constant F..., demeurant rue de Croix, et un journalier, Moïse M... demeurant rue de la Limite, se rencontrèrent dans la rue du Vivier et eurent ensemble une discussion qui dégénéra bientôt en rixe.

Les coups pleuvaient durs lorsque, pour mettre fin à la scène, un agent rédigea un rapport contre les deux combattants.

Un rempailleur de chaises, Henri Couteau, demeurant rue du Tilleul, cour Vandamme, entra mardi dans l'estaminet de Mme Pauline Deconne, 34, rue Saint-Antoine.

Ne voyant personne dans la salle de débit, il prit une chaise presque neuve et partit ; mais il fut aperçu par la demoiselle Deconne qui le poursuivit en criant : *Au voleur.* Henri Couteau fut arrêté à l'angle des rues St-Antoine et Pellart.

Il a été conduit au dépôt où il prétendait avoir pris cette chaise pour la rempailler.

L'école de natation sera exclusivement réservée aux dames le dimanche 23 juin courant, de 3 heures du soir à la fermeture.

Lys-les-Lannoy. — Un cas d'empoisonnement s'est produit, lundi, à Lys-lès-Lannoy. La famille Vendeville, qui se compose de la mère, d'une fille et d'un petit enfant, venait de dîner. Tous furent pris de coliques et de vomissements. M. le docteur Parmentier fut appelé et prodigua ses soins aux malades.

Il déclara que ces malaises étaient dus à un empoisonnement. On trouva ensuite que la viande qui avait été achetée la veille, à Roubaix, était malsaine.

L'état des malades est aussi satisfaisant que possible. La mère, qui était plus fortement atteinte, était, mardi, dans un état fort grave, qui s'est heureusement beaucoup amélioré.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Wattrelos. — Le sixième inculpé de l'attentat dont a été victime Mme Questroy, a été arrêté, lundi, dans la rue Daubenton. C'est un nommé Florent Nollet, âgé de 24 ans.

Willem. — Un incendie s'est déclaré, dans la nuit de dimanche à lundi, dans une maison du hameau du Petit-Lannoy, qui a été complètement détruite. La cause est inconnue. Pertes, 3000 fr.

Première communion. — *Portraits.* — Photographie d'Art Shettle, rue Chanzy, 47. — Pour choisir son heure, prière de vouloir bien se faire inscrire à l'avance. 38915—19785

Ne pas confondre. — La succursale de la **Grande Teinturerie SONNEVILLE** est située : **11, rue du Vieil-Abreuvoir,** (en face des FABRIQUES PARISIENNES). 39203

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

NOUS RAPPELONS à nos lecteurs de passage à Paris, qu'ils peuvent nous faire parvenir télégraphiquement toutes communications, en les remettant à notre agence spéciale rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.

TOURCOING

Le Conseil municipal se réunira en séance extraordinaire le vendredi 21 juin à 8 h. du soir. Voici l'ordre du jour de cette séance ;

Lettre de la société des orphéonistes *Cviks-Sicks.* Communication. — Hospice, Bureau de Bienfaisance. Comptes de 1888 et budget supplémentaire de 1889.— Comptes et budgets des fabriques d'églises.— Bureau du conditionnement. Cautionnement du directeur. Demande de retrait d'un titre déposé à charge de remplacement. — Eaux potables. réclamation de M. Moreau. Avis du Conseil municipal. — Proposition d'emploi en travaux de captation du crédit de 150.000 francs porté au budget spécial des eaux pour 1889, pour travaux neufs. — Hospice. Elévation des prix de journées de traitement à l'Hôtel-Dieu. Avis. Ruisseau de l'Espierre. Projet d'élargissement et de rectification dans la partie comprise entre le confluent du Trichon et la frontière..

Caisse de retraites des employés municipaux; situation au 31 décembre 1888 — Caisse de retraites et de secours des Sapeurs-Pompiers; situation au 31 décembre 1888. — Sentiers hors de l'agglomération; grosses réparations ; cahier des charges pour adjudication des travaux.— Passage à niveau de la Tossée; jugement du tribunal de Lille; décision à prendre sur la suite à donner.— Société tourquennoise de gymnastique et d'armes; vote d'un crédit pour l'achat d'un drapeau.— Paiement du prix d'une ancienne cession de terrain réunie à la voie publique; dispense de purge.— Réceptions de travaux et fournitures.— Crédits supplémentaires.— Projet d'installation d'un urinoir à l'intersection de la rue de la Station et de la rue de Roubaix.— Rapports de Commissions (lecture et discussion s'il y a lieu).—Voirie ; Chemin dit du Beau-Séjour; propositions des riverains ; discussion s'il y a lieu.

Chronique musicale. — Nous lisons dans la *Semaine musicale* du 16 juin :

« Pour le grand concours international de musique de Paris des 7 et 8 juillet prochain, M. Louis Montagne, directeur de l'Académie de musique de Tourcoing, est nommé président du jury de la section des fanfares (excellence et supériorité).

» Ce choix est on ne peut plus heureux. M. Montagne est un artiste dans toute l'acception du mot et un parfait gentleman. Il a donné des preuves de son érudition et de sa haute compétence en matière musicale en faisant de l'Académie de Tourcoing une école de premier ordre.»

A propos de pigeons voyageurs. — Nous nous sommes, à plusieurs reprises, élevés contre ces tireurs qui exercent leur adresse sur les pigeons voyageurs. Nous croyons aujourd'hui devoir attirer l'attention de la police sur des faits du même genre qui se produiraient, depuis quelques jours, dans le quartier de la Nouvelle-Aventure. On y a vu plusieurs pigeons blessés qui ont dû servir de cible à un tireur des environs.

Vol au comptoir. — Fidèle D..., tisserand, âgé de 26 ans, entrait lundi en compagnie de trois camarades, au cabaret B..., où ne se trouvait en ce moment la fille Philo mène, âgée de 15 ans. Ses amis étant partis Fidèle voulut *rire* avec la jeune fille mais celle-ci cria et se sauva dans la cour. Mais ayant entendu qu'on touchait au comptoir, elle rentra et vit le tisserand qui retirait sa main du tiroir. Elle était tellement effrayée qu'elle n'osa trop rien dire et servit encore un canon à l'individu, qui partit enfin. Le père et la mère rentraient peu après et, mis au courant de ce qui venait de se passer, on courut après Fidèle D... qui fut arrêté malgré ses dénégations.

Vol de liqueurs— Aujourd'hui vers midi, deux jeunes gens de Tourcoing entraient au cabaret Hautson, rue du Nord, et faisaient en fort peu de temps une dépense de 1 fr. et s'endormaient sur la table. A leur réveil pas d'argent, la cabaretière cependant les laissa partir. Ils ne tardèrent pas à revenir et pendant que madame Hautson était sortie un moment dans la rue, l'un s'empara d'un litre de cassis qu'il avala, l'autre en fit autant d'une bouteille de genièvre.... Amenés au poste dans un état qu'on peut deviner, on les enferma aussitôt ; remettant forcément au lendemain pour les interroger.

Le vol de la rue Delhaye. — L'auteur de ce vol est le nommé Ernest Dessauvages, 14 ans, rue de la Latte, qui ne s'est pas fait prier pour avouer une infinité d'autres forfaits commis de complicité avec deux vauriens de son âge, Victor Demeunynck, rue du Nord, et Demarchelier Jules, rue de la Croix. Ces deux derniers ont déjà subi des condamnations.

Ces trois malheureux ne travaillent jamais et ne vivent que de rapines et de vols. Il était vraiment pénible de les voir, liés ensemble, revenant de l'interrogatoire, courant et riant comme s'ils se rendaient à une partie de plaisir.

Contraventions. — D. F... pour violences envers un cabaretier et sa fille, rue des Champs.— P. A ..., autre cabaretier, rue Fin de la Guerre, pour avoir tenu des consommateurs après l'heure et tapage nocturne.

Marcq-en-Barœul. — *Vol de liqueurs.* — Dans la nuit de dimanche à lundi on a vidé un tonneau contenant encore environ 60 litres de genièvre dans la cave de M. Jean Roland, cabaretier au Pont, plus 12 bouteilles de vin sur 14 placées dans un caveau. Le voleur s'était évidemment laissé enfermer dans la cave et s'il était seul a dû faire plusieurs voyages. La porte qui donne sur la rue est chaque soir fermée à clef et on avait soin de laisser la clef dans la serrure. Or lundi matin cette porte n'était fermée qu'à la cliche.

Un voisin a bien vu dimanche soir *deux personnes* dans la cour de M. Roland, les prenant pour tout autre chose que des voleurs, il fit le guet jusqu'à 1 h. 1 2 du matin. C'étaient sans aucun doute ces gens là qui attendaient pour faire leur coup. La gendarmerie a ouvert une enquête.

— *Les affiches à l'intérieur.* — Les cabaretiers doivent veiller attentivement à ce qu'on ne placarde pas dans leurs établissements des affiches non timbrées. Une contravention vient encore d'être relevée à la charge de M. P. L..., cabaretier à Marcq, pour une affiche non munie d'un timbre annonçant un jeu de boule à l'oiseau, pour un jambon, au hameau de Berckem.

LILLE

Le Général Faidherbe. — On lit dans l'*Echo :*

« Le général Faidherbe ne viendra probablement pas faire, cet été, son séjour ordinaire dans son petit hôtel de la rue de Toul. Les douleurs dont il souffre depuis la guerre ont subi, dans ces derniers temps, une recrudescence qui lui rend fort pénible la promenade en voiture et à plus forte raison le voyage en chemin de fer. A moins donc une amélioration sensible dans son état, nous ne verrons pas, cette année, notre illustre concitoyen. «

Tir aux pigeons. — Le concours de tir aux pigeons qui a eu lieu lundi après-midi au stand de la rue Roland a été très brillant.

Les *ringmen* étaient nombreux et les oiseaux excellents.

Voici les résultats :

1re poule à 26 mètres. — 1er prix. M. Blanchard, de Lille, 10 pigeons. — 2e, M. Nison, de Roubaix, 9 pigeons.

Concours. — 1er prix, M. le comte de Villenas, de Saint-Pierre, 13 pigeons. — 2e, M. Blanchard, de Lille, 12 pigeons. — 3e, M. Nison, de Roubaix, 11 pigeons.

Poule optionale. — Prix, M. J. Bonnet, de Froyennes, 6 pigeons.

Poule à 35 mètres. — Prix, MM. J. Bonnet, de Froyennes et L. Finet, de Lille, en partage, 8 pigeons.

Poules Handicap. — Prix, MM. Bottequin de Lille, 6 pigeons.— Advielle, de Dainville et Fontaine, de Marcq, en partage, 6 pigeons.— Blanchard et Fontaine, en partage, 6 pigeons.

Société des voyageurs et employés de commerce de la région du Nord. — Le dimanche 23 juin à 3 heures 1|2 une grande conférence gratuite aura lieu à Lille dans la salle du Conservatoire sous le patronage de la société.

Cette conférence sera faite par M. Alfred Michel, représentant de commerce, député de Vaucluse, président du Congrès des Voyageurs et Représentants de Commerce Français ; M. Amédée Dupontchel, secrétaire général du Congrès ; M. Edouard Métrand, rapporteur général du Congrès ; M. Hellion, représentant de commerce ; M. Fernand Blum.

Il n'y sera traité que de sujets ayant rapport aux améliorations à apporter à la condition de la classe si intéressante des voyageurs et employés de commerce, aux réformes à faire pour arriver à ce résultat et au but poursuivi par le grand congrès des voyageurs et représentants de commerce français qui doit avoir lieu à Paris les 9, 10, 11 et 12 juillet prochain.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège social, 5, Grande Place à Lille, au *Café Français.*

Les grandes vacances. — M. le ministre de l'instruction publique a fixé ainsi qu'il suit les vacances de 1889, pour les lycées et collèges de l'Académie de Lille : distribution des prix, pour les jeunes filles, lundi 29 juillet; pour les garçons, mardi 30 juillet.

Rentrée des classes : le mardi 1er octobre.

Concours de la société centrale de médecine du Nord. — Dans sa séance du 14 juin, la société de médecine a proclamé lauréats du concours de 1889: M. le docteur Georges Dutilleul-Peltier, de Lille et M. le docteur Paul Rodet, de Vittel. Les mémoires couronnés portaient, l'un sur les déformations congénitales des doigts, l'autre sur la cholecystotomie.

Train de plaisir pour Dunkerque. — La Compagnie du chemin de fer du Nord organise pour dimanche 23 juin, à l'occasion de la fête, un train de plaisir pour Dunkerque. Des billets seront délivrés le dimanche 23, aux stations ci-après et aux prix suivants (aller et retour compris) :

Denain, Hanichin, Prouvy-Thiant, Trith-Saint-Léger, Wallers, Raismes, Valenciennes, Raismes-Vicoigne, Saint-Amand, 8 fr. en 2e classe; 6 fr. 50 en 3e classe.

Orchies, Templeuve, Douai, Leforest, Libercourt, Seclin, 7 fr. en 2e classe; 5 fr. 50 en 3e classe.

Tourcoing,